

**MOTION DU CONSEIL D'ECOLE**  
**Du 27 juin 2024**

Objet : non recrutement de psychologue scolaire sur le secteur de Bourg St Andéol

Le Conseil d'Ecole, réuni à ce jour, dénonce, à l'unanimité, l'appauvrissement des moyens alloués à l'Education Nationale, notamment le non recrutement d'un psychologue scolaire sur le secteur de Bourg St Andéol, pour cette année scolaire 2023-2024. Cette situation semble se renouveler pour la rentrée prochaine, car, à ce jour, toujours pas de psychologue scolaire recruté. Il a été très difficile de travailler sans psychologue scolaire cette année et des bilans ont dû être effectués, en urgence, par un psychologue venu d'un autre secteur. Ce qui n'est ni confortable pour les familles, les élèves, ni pour l'équipe pédagogique, ni pour le psychologue lui-même. Cette situation ne permet pas de créer du lien entre les familles et l'école.

Le psychologue scolaire est pourtant un acteur essentiel pour la réussite scolaire des élèves, en intervenant auprès de ceux qui sont en difficultés d'apprentissage comme en situation de handicap. Il apporte aux familles ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives un éclairage spécifique sur les élèves. Son bilan est indispensable pour les dossiers MDPH (demande d'AESH..) ou l'orientation des élèves (en ULIS, SEGPA...).

Pour ces raisons, les membres du conseil d'école de St Montan dénoncent le manque de moyen de l'Education Nationale et demandent un recrutement indispensable d'un psychologue scolaire sur le secteur de Bourg St Andéol.

Mairie de St Montan

*Signature*  
Mairie de St Montan

Equipe enseignante

TREGOAT Nadège  
HELLIER Sandrine  
EYMARD Amis  
BRION Françoise  
NICOLAS Chloé  
MOREAU Emilie  
DUMARCHER Myriam

Les représentants

des parents d'élèves

Gulken Céline  
Pauline Guichardaz  
Alizée Midena